



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 1: IDENTIFICATION

1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

Nom du Produit: LevelLite Self-Leveling Underlayment

Code du Produit: Non Disponible

1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS

Utilisation: Sous-couche

1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom/Adresse: Custom Building Products
13001 Seal Beach Blvd.
Seal Beach, CA 90740

Numéro de Téléphone: (562)-598-8808

1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

Numéro de Téléphone d'urgence: INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200(OSHA HAZCOM 2012)

Irritation/Corrosion cutanée	Catégorie 2
Dommages sérieux au niveau des yeux	Catégorie 1
STOT-Exposition unique	Catégorie 3
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité des organes reproductifs	Catégorie 1A

2.2 ELEMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012

2.2a MOT INDICATEUR:
DANGER!

2.2b MENTION DE DANGER
Provoque une irritation cutanée
Provoque des lésions oculaires graves
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Risque de provoquer le cancer
Risque d'endommager la fécondité ou le fœtus



FICHE SIGNALÉTIQUE

PICTOGRAMMES DE RISQUE



2.2c AVERTISSEMENTS

i. PREVENTION	Se laver les mains minutieusement après manipulation. Eviter de respirer les poussières, fumées, brouillard, et vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Se procurer les instructions d'emploi avant utilisation. Ne pas utiliser avant de lire et comprendre toutes les précautions de sécurité. Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage.
ii. INTERVENTION	En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. En cas d'inhalation, transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
iii. STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le conteneur fermé. Garder sous-clef.
iv. ELIMINATION	Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.

2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRES

2.3a DANGERS AUTREMENT NON CLASSES

Non applicable

2.3b TOXICITE AIGUE INCONNUE

25% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

2.3c CLASSIFICATION SIMDUT

Class D2B – Irritation de la peau et des yeux
Class D2A – Toxicité des organes reproductifs
Class D2A – Cancérogénicité

2.3d ELEMENTS D'ETIQUETAGE CONFORMEMENT A SIMDUT



FICHE SIGNALÉTIQUE

i. SYMBOLES DE DANGER – SIMDUT



ii. MOT INDICATEUR SIMDUT AVERTISSEMENT!

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION DES INGREDIENTS

3.1 MELANGES

Nom d'ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Ciment alumineux, produits chimiques	65997-16-2	15 – 40%
Verre, Oxyde	65997-17-3	10 – 30%
Ciment de Portland	65997-15-1	1 – 30%
Carbonate de calcium	1317-65-3	10 – 30%
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	10101-41-4/7778-18-9/14798-04-0**	10 – 30%
Mullite	1302-93-8	3 – 7%
Silice cristalline, Quartz	14808-60-7	1 – 5%
Carbonate de lithium	554-13-2	0.1 – 1%

Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été omis à titre de secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200

*Une forme de sulfate de calcium qui inclut et n'est pas limité à du sulfate de calcium anhydrite.

**Signifie que le produit chimique peut être un ou une combinaison de deux des CAS# fournis.

Section 4: MESURES DE PREMIER SOINS

4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIX D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
Peau:	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.
Inhalation:	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur à l'air



FICHE SIGNALÉTIQUE

frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise

Ingestion:

Si le produit a été ingéré, ne pas provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTOMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIX D'EXPOSITION	DESCRIPTION
Yeux:	Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement.
Peau:	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer un assèchement de la peau.
Inhalation:	Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Ingestion:	Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES

Remarque pour le médecin:	Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.
Traitements Particuliers:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 INFLAMMABILITE

Inflammabilité: Non inflammable selon les critères SIMDUT / OSHA HAZCOM2012

5.2 AGENTS D'EXTINCTION

5.2a. Agents d'extinction approprié:
Traiter pour les matériaux environnant.

5.2b. Agents d'extinction non approprié:
Non disponible.



FICHE SIGNALÉTIQUE

5.3 DANGERS SPECIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

5.3a. Produits de combustion:

Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone

5.3b. Données sur les risques d'explosion:

i. Sensibilité au choc:

Non disponible.

ii. Sensibilité aux décharges statiques:

Non disponible

5.4 EQUIPEMENT DE PROTECTION SPECIAL ET PRECAUTIONS POUR LES POMPIERS

Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter une tenue pare-feu complète incluant un équipement de respiration (SCBA).

Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Porter les vêtements de protection recommandés dans la Section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR CONFINEMENT ET NETTOYAGE

Méthodes de confinement:

Récupérer tous les morceaux utilisables. Ramasser les plus gros morceaux et les entreposer dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection approprié.

Méthodes de nettoyage:

Aspirer ou balayer les matériaux et disposer dans un conteneur adapté. Disposer des matériaux non désirables selon les normes locales, régionales, nationales et internationales.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 PRECAUTIONS POUR MANIPULATION EN SECURITE

Manipulation:

Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques. Ne pas mettre dans les yeux. Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les fumées. Ne pas avaler. De bonnes mesures d'entretien sont importantes pour éviter l'accumulation de poussière.



FICHE SIGNALÉTIQUE

Conseils généraux d'hygiène: Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se Laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2 CONDITIONS POUR STOCKAGES EN SECURITE, Y COMPRIS TOUTE INCOMPATIBILITE

Stockage: Conserver hors de la portée des enfants. Garder le conteneur fermé. Stocker à température ambiante et garder le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas en usage. Eviter l'accumulation de poussière par nettoyage fréquent et construction appropriée de la zone de stockage.

Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition en lieu de travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Ciment alumineux, produits chimiques	Non disponible	Non disponible
Verre, oxyde	15 mg/m ³ (totale)	10 mg/m ³ (totale)
Ciment de Portland	5 mg/m ³ (respirable) 15 mg/m ³ (totale)	10 mg/m ³ (respirable)
Carbonate de calcium	5 mg/m ³ (respirable) 15 mg/m ³ (totale)	2 mg/m ³ (respirable)
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	5 mg/m ³ (respirable) 15 mg/m ³ (totale)	0.025 mg/m ³
Mullite	Non disponible	Non disponible
Silice cristalline, Quartz	0.1 mg/m ³	0.025 mg/m ³
Carbonate de lithium	Non disponible	Non disponible

8.2 CONTROLES D'EXPOSITION

Mesures d'ingénierie: Utiliser une ventilation / aération adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.3a. Equipement de protection individuelle:

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de protection contre les poussières et les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial)



FICHE SIGNALÉTIQUE

- ii. **Protection de la peau:**
 - 1. **Protection des mains:** Porter des gants appropriés.
 - 2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriés
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un masque anti-poussière ou une pièce faciale filtrante approuvé par le NIOSH est recommandé pour les endroits peu aérés ou lorsque les limites d'exposition maximales risquent d'être excédées. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés sous les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme en matière de respirateurs de l'OSHA (29 CFS 1910.134) et de la norme de l'ANSI en matière de protection respiratoire (Z88.2).
- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques de santé et d'hygiène industrielles établies.

Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence (état physique, couleur etc.)	Solide, Poudre
Odeur	Caractéristique
Seuil d'odeur	Non disponible
pH	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Non disponible
Point initial d'ébullition et limite d'ébullition	Non disponible
Point d'éclair	> 212°F
Taux d'évaporation (Eau=1):	Non disponible
Inflammabilité:	Non inflammable
Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion	Non disponible
Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité relative / gravité spécifique	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Modérément Soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
Température d'inflammation spontanée:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible
Viscosité (cps):	1,500 – 2,500 - mobile #3 @ 20 rpm
COV	0 g/L (0%)

Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

10.1. REACTIVITE

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales de stockage. Conserver au sec.



FICHE SIGNALÉTIQUE

10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Aucun connu.

10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Lors de sa décomposition, ce produit peut dégager des oxydes de carbone.

Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

11.1. SUSCEPTIBLE VOIES D'EXPOSITION:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et la production de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Peau: Provoque une irritation cutanée. La manipulation peut provoquer l'assèchement de la peau.

Inhalation: Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion: Peut être nocif si avalé. L'ingestion peut provoquer un inconfort, un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

Toxicité Aiguë		
Ingrédient	CL50	DL50
Ciment alumineux, produits chimiques	Non disponible	Dermique: non toxique Orale: >2,000 mg/kg (Pratiquement non toxique)
Verre, oxyde	Non disponible	Non toxique
Ciment de Portland	Non disponible	Non disponible
Carbonate de calcium	Non disponible	Non toxique
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	Non disponible	Non toxique
Mullite	Non disponible	Non disponible
Silice cristalline, Quartz	Non disponible	Non toxique
Carbonate de Lithium	>2 mg/L/4hrs	Dermique: >2,000 mg/kg Orale: 640 mg/kg



FICHE SIGNALÉTIQUE

Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP,IARC,OSHA,ACGIH,CP65)*
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé
Verre, oxyde	N-2, I-2B, CP65
Ciment de Portland	Non listé
Carbonate de calcium	Non listé
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	Non listé
Mullite	Non listé
Silice cristalline, Quartz	N-A2, I-1, O-1, CP65
Carbonate de Lithium	CP65

11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CRHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

SHORT-TERM	
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque une irritation cutanée
Domage/Irritation grave oculaire:	Provoque des lésions oculaires graves
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non disponible
Sensibilisation de la peau:	Non disponible
Exposition unique - STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Danger d'aspiration:	Non disponible
LONG-TERM	
Cancérogénicité:	Peut provoquer le cancer
Mutagénicité des cellules germinales:	Non disponible
Toxicité pour la reproduction:	Risque d'endommager la fécondité ou le fœtus
Exposition Répétée –STOT:	Non disponible
Effets Antagonistes/Synergiques	Non disponible

Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

12.1. ECOTOXICITE

En larges quantités, ce produit peut être potentiellement dangereux et néfaste pour l'environnement aquatique. Ne pas déverser dans les égouts ou cours d'eau.

Ingrédient	Ecotoxicité	
	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures
Ciment alumineux. produits chimiques	Non disponible	Non disponible
Verre, oxyde	Non disponible	>1,000 mg/L Poisson Zèbre
Ciment de Portland	Non disponible	Non disponible
Carbonate de calcium	Non disponible	Non disponible
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	Non disponible	Non disponible
Mullite	Non disponible	Non disponible
Silice cristalline, Quartz	Non disponible	Non disponible



FICHE SIGNALÉTIQUE

Carbonate de lithium	EC50 - 33.2 mg/L Daphnia Magna (aucune mortalité)	LC50 - 30.3 mg/L NOEC - 19.1 mg/L
----------------------	---	--------------------------------------

12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non disponible

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non disponible.

12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non disponible

12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non disponible

Section 13: ELIMINATION

13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et conteneurs dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales.

13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non disponible

Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)
NUMERO ONU: Non réglementé	NUMERO ONU: Non réglementé
DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non réglementé	DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT: Non réglementé
CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES): Non réglementé	CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES) Non réglementé
GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A): Non réglementé	GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A): Non réglementé

Produit non réglementé par DOT/TMD et par autres régulations de transport.

14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non disponible



FICHE SIGNALÉTIQUE

14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non disponible

14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

Canada: Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits contrôlés.

Etats-Unis: Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

SARA TITRE III: Section 302, Substances extrêmement dangereuses, 40 CFR 355:

SARA TITRE III: Section 311 et 312, Exigences MSDS, 40CFR 370 Classes de Danger: risque d'incendie; Risque immédiat (aigu) pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon les Section 311 et 312 SARA, l'EPA (Environmental Protection Agency - Agence Protectrice de l'Environnement) a établi des seuils limites pour la déclaration des produits chimiques. Les seuils actuels sont de 500 livres pour Threshold Planning Quantity (TPQ), ce qui est inférieur pour les substances extrêmement dangereuses et 10,000 livres pour toutes les autres substances dangereuses.

SARA TITRE III: Section 313, Notification des produits chimiques toxiques, 40 CFR 372: Ce produit peut être soumis à des exigences de notification SARA s'il contient des composants chimiques toxiques en quantités supérieures aux concentrations minimales.

Clean Air Act – Non disponible

SARA TITRE III				
INGREDIENTS	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Ciment alumineux, produits chimiques	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Verre, oxyde	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Ciment de Portland	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Carbonate de calcium	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Mullite	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Silice cristalline, Quartz	Non listé	Non listé	Non listé	Non listé
Carbonate de lithium	Non listé	Non listé	Non listé	Listé

15.3. LOIES DU DROIT DE SAVOIR POUR LES ETATS-UNIS



FICHE SIGNALÉTIQUE

Proposition 65 de la Californie:	AVERTISSEMENT! Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'Etat de la Californie comme susceptible de provoquer le cancer, des anomalies congénitales ou autres problèmes de reproduction (Silice cristalline; Verre, oxyde; Carbonate de lithium)
---	--

**Listes du "Droit de Savoir"
pour autres états des Etats-
Unis:**

New Jersey:	CIMENT ALUMINEUX, PRODUITS CHIMIQUES: CAS#65997-16-2 SILICATE, CIMENT DE PORTLAND: CAS#65997-15-1 VERRE, OXIDE: CAS#65997-17-3 CARBONATE DE CALCIUM: CAS#1317-65-3 GYPSE (SULFATE DE CALCIUM): DIVERS (CAS#10101-41-4/7778-18-9/14978-04-0)
Pennsylvanie:	CIMENT ALUMINEUX, PRODUITS CHIMIQUES: CAS#65997-16-2 CIMENT DE PORTLAND: CAS#65997-15-1 VERRE, OXIDE: CAS#65997-17-3 CALCAIRE: CAS#1317-65-3 GYPSE (SULFATE DE CALCIUM): DIVERS (CAS#10101-41-4/7778-18-9/14978-04-0)
Massachusetts:	CIMENT DE PORTLAND: CAS#65997-15-1 CARBONATE DE CALCIUM: CAS#1317-65-3 VERRE, OXIDE: CAS#65997-17-3 GYPSE (SULFATE DE CALCIUM): DIVERS (CAS#10101-41-4/7778-18-9/14978-04-0)
Minnesota:	CIMENT DE PORTLAND: CAS#65997-15-1 CARBONATE DE CALCIUM: CAS#1317-65-3 VERRE, OXIDE: CAS#65997-17-3 GYPSE (SULFATE DE CALCIUM): DIVERS (CAS#10101-41-4/7778-18-9/14978-04-0)
Floride:	Non disponible
Michigan:	Non disponible

15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Ciment alumineux, produits chimiques	Oui	LIS
Verre, oxyde	Oui	LIS
Ciment de Portland	Oui	LIS
Carbonate de calcium	Oui	LIS
Sulfate de calcium (Anhydrite)*	Oui	LIS
Mullite	Oui	LIS
Silice cristalline, Quartz	Oui	LIS
Carbonate de lithium	Oui	LIS

15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

NFPA: National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre les incendies)



FICHE SIGNALÉTIQUE

Santé: 2
Inflammabilité: 0
Réactivité: 0

HMIS – Système d'identification des matières dangereuses

Santé 2
Inflammabilité: 0
Risque Physique: 0
EPP: G

Estimation de risque:

0 = minimal
1 = faible
2 = modéré
3 = grave
4 = extrême

15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉROGENES:

CP65 Proposition 65 de la Californie	
OSHA (O)	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé du Travail)
ACGIH (G)	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) <ul style="list-style-type: none">• A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé• A2 – Agent cancérigène pour les humains - Soupçonné• A3 – Agent cancérigène pour les animaux• A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains• A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains
CIRC (I)	Centre International de Recherche sur le Cancer <ul style="list-style-type: none">• 1 – L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains• 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.• 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.• 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain• 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.
NTP (N)	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) <ul style="list-style-type: none">• 1 – Connus pour être cancérigène• 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérigène



FICHE SIGNALÉTIQUE

Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

Date de Préparation: 7 Mars 2014

Version: 1.0

Date de Révision: N/A

Clause de non-responsabilité : Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

Préparé par: Custom Building Products
Téléphone: (562)-968-2980
www.custombuildingproducts.com

Fin de la fiche signalétique